

**BON DE COMMANDE DE VALIDATION TEMPORAIRE DU PERMIS DE CHASSER SAISON 2020/2021  
VALABLE 3 JOURS OU 9 JOURS CONSECUTIFS**

RÉFÉRENCES DU PERMIS DE CHASSER	IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE (MODIFIEZ SI CHANGEMENT)
<input type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Duplicata <input type="checkbox"/> Permis étranger Numéro : _____ Délivré le : _____ Par : <input type="checkbox"/> Préfecture de : _____ Département : _____ <input type="checkbox"/> ONCFS / OFB <input type="checkbox"/> Autres Pays : _____ ⚠️ Joindre une copie du permis si duplicata ou permis étranger	NOM : _____  Vos Prénoms : _____ <b>Dans l'ordre de l'Etat Civil</b>  Adresse Complète : _____  Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____  Date de naissance obligatoire : _____ Lieu de naissance obligatoire : _____ Pays : _____
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____ E-mail : _____	
POUR MINEURS ET MAJEURS SOUS TUTELLE	
Père/Mère/Tuteur* : _____ Juge des tutelles : _____ Le : _____ Signature : _____ * Rayez les mentions inutiles	

TYPE DE VALIDATION				
Période de validation : du ____/____/20____ au ____/____/20____	3 JOURS CONSECUTIFS		9 JOURS CONSECUTIFS	
J'AI DEJA UNE VALIDATION 2020/2021, JE JOINS OBLIGATOIREMENT UNE COPIE	Sans Assurance RC	Avec Assurance RC** (22€)	Sans Assurance RC	Avec Assurance RC** (22€)
➤ Validation temporaire départementale 57 <b>sans Contribution Sanglier</b>	<input type="checkbox"/> 47,00 €	<input type="checkbox"/> 69,00 €	<input type="checkbox"/> 74,00 €	<input type="checkbox"/> 96,00 €
➤ Validation temporaire départementale 57 <b>avec Contribution Sanglier</b>	<input type="checkbox"/> 65,00 €	<input type="checkbox"/> 87,00 €	<input type="checkbox"/> 109,00 €	<input type="checkbox"/> 131,00 €
➤ Validation temporaire départementale 54	<input type="checkbox"/> 49,00 €	<input type="checkbox"/> 71,00 €	<input type="checkbox"/> 79,00 €	<input type="checkbox"/> 101,00 €
➤ Validation temporaire départementale 55	<input type="checkbox"/> 49,00 €	<input type="checkbox"/> 71,00 €	<input type="checkbox"/> 78,00 €	<input type="checkbox"/> 100,00 €
➤ Validation temporaire départementale 67 <b>sans Contribution Sanglier</b>	<input type="checkbox"/> 48,00 €	<input type="checkbox"/> 70,00 €	<input type="checkbox"/> 76,00 €	<input type="checkbox"/> 98,00 €
➤ Validation temporaire départementale 67 <b>avec Contribution Sanglier</b>	<input type="checkbox"/> 66,00 €	<input type="checkbox"/> 88,00 €	<input type="checkbox"/> 111,00 €	<input type="checkbox"/> 133,00 €
➤ Validation temporaire départementale 68 <b>sans Contribution Sanglier</b>	<input type="checkbox"/> 49,00 €	<input type="checkbox"/> 71,00 €	<input type="checkbox"/> 78,00 €	<input type="checkbox"/> 100,00 €
➤ Validation temporaire départementale 68 <b>avec Contribution Sanglier</b>	<input type="checkbox"/> 67,00 €	<input type="checkbox"/> 89,00 €	<input type="checkbox"/> 113,00 €	<input type="checkbox"/> 135,00 €
➤ Validation temporaire départementale 88 sans grand gibier	<input type="checkbox"/> 51,00 €	<input type="checkbox"/> 73,00 €	<input type="checkbox"/> 82,00 €	<input type="checkbox"/> 104,00 €
➤ Validation temporaire départementale 88 avec grand gibier	<input type="checkbox"/> 59,00 €	<input type="checkbox"/> 81,00 €	<input type="checkbox"/> 97,00 €	<input type="checkbox"/> 119,00 €
➤ Validation temporaire Nationale <b>sans Contribution Sanglier</b> dont 5,00 € de frais dossier	<input type="checkbox"/> 64,22 €	<input type="checkbox"/> 86,22 €	<input type="checkbox"/> 110,31 €	<input type="checkbox"/> 132,31 €
➤ Validation temporaire Nationale <b>avec Contribution Sanglier</b> (pour les départements 57 – 67 – 68) dont 5,00 € de frais dossier	<input type="checkbox"/> 82,22 €	<input type="checkbox"/> 104,22 €	<input type="checkbox"/> 145,31 €	<input type="checkbox"/> 167,31 €
➤ Timbre temporaire Contribution Sanglier département n°..... (voir verso)	<input type="checkbox"/> ..... €	<input type="checkbox"/> .....€	<input type="checkbox"/> .....€	<input type="checkbox"/> .....€
➤ Autre validation temporaire souhaitée département n°..... (nous contacter)	<input type="checkbox"/> ..... €	<input type="checkbox"/> .....€	<input type="checkbox"/> .....€	<input type="checkbox"/> .....€

<input type="checkbox"/> <b>C'EST MA PREMIERE VALIDATION 2020/2021, JE RAJOUTE</b>	<b>+ 9,00 €</b>
<b>MONTANT A REGLER (ne pas arrondir)</b>	

POUR CHASSER LA BECASSE, JE SOUHAITE : (cocher la case correspondante)	
<input type="checkbox"/> Un carnet de prélèvement Bécasse papier	
<input type="checkbox"/> Déclarer un prélèvement Bécasse sur un smartphone avec l'application CHASSADAPT	
<input type="checkbox"/> Aucun carnet car je ne chasse pas la Bécasse	

MODE DE RÈGLEMENT :	<input type="checkbox"/> Chèque bancaire à l'ordre du <b>TRESOR PUBLIC</b> <input type="checkbox"/> Virement bancaire (références bancaires au verso)
---------------------	--

**Je soussigné(e) :**  
 - certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacités ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,  
 - déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,  
 - certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT,  
 - demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en références en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Fait à :	Le :	<u>SIGNATURE OBLIGATOIRE :</u>
----------	------	--------------------------------

\*\* Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'information et de la Notice Assurance RC Chasse et je souscris.

# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE MOSELLE

Maison de la Chasse et de la Nature

1 Rue de la Passotte – CS 75821 - 57078 METZ Cedex 03

☎ 03 87 75 82 82 - [info@fdc57.org](mailto:info@fdc57.org) - [www.fdc57.org](http://www.fdc57.org)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez obtenir une validation temporaire (9 jours consécutifs ou 3 jours consécutifs). Ces deux modalités de validation ne sont pas cumulables pour la saison 2020/2021. Plusieurs Choix :

- **Validation par courrier** : Complétez le présent bon de commande au verso
- **Validation par Internet** : sur [www.fdc57.org](http://www.fdc57.org), rubrique «Validation en ligne ».
  - **1<sup>er</sup> choix** : faites votre validation en ligne, elle vous sera ensuite envoyée par la Poste.
  - **2<sup>nd</sup> choix** : sélectionnez «**E-VALIDATION**» au moment du paiement et **IMPRIMEZ LA DIRECTEMENT.**

**SOYEZ TRÈS VIGILANT LORS DU CHOIX DE VOTRE VALIDATION PAR INTERNET, CAR IL N'EST POSSIBLE NI DE L'ANNULER NI DE LA REMBOURSER.**

## ➤ **La « Contribution Sanglier Droit Local » :**

Du fait de la suppression du timbre national grand gibier (TNGG), le permis national sera valable pour l'ensemble des espèces chassables, sur l'ensemble du territoire national **A L'EXCEPTION DES DEPARTEMENTS DE DROIT LOCAL (57-67-68)** où **tout chasseur, y compris celui ayant une validation nationale**, devra s'acquitter d'une participation individuelle au titre des dégâts de sanglier, c'est-à-dire une « **contribution sanglier droit local** » **pour chasser le sanglier** dans ces trois départements. Cette contribution est versée au Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sanglier du département.

Cette contribution sanglier droit local est valable pour l'ensemble des 3 départements de droit local : un chasseur détenteur d'une validation nationale venant chasser dans un ou plusieurs de ces 3 départements, ne doit s'acquitter qu'une seule fois de cette contribution sanglier. **Le montant unique de cette contribution sanglier est fixé pour la saison 2020/2021 à 70 €.**

➤ **Assurance Chasse** : La Fédération des Chasseurs de Moselle propose de souscrire une assurance Responsabilité Civile (RC) Chasse à 22,00 €. Démarche simple et rapide, n'hésitez pas à lire les notices ci-jointes qui vous donneront le détail des garanties proposées.

➤ **Communes limitrophes** : Avec la nouvelle loi chasse, la possibilité de chasser sur les communes limitrophes a été supprimée. Votre permis départemental Moselle n'est donc plus valable sur les communes limitrophes.

➤ **Le carnet bécasse** : Vous avez demandé un carnet bécasse,

La mise en place de l'application mobile CHASSADAPT pour saisir les prélèvements de bécasse va modifier les règles de délivrance : Vous pouvez choisir un carnet Bécasse *papier ou numérique*.

- Version papier : pas de changement par rapport aux autres années, il vous sera envoyé par voie postale.
- Version numérique : vous devez déclarer vos prélèvements sur l'application smartphone **Chassadapt** qui fonctionne sous Android ou Ios.

➤ **La FDC 57 devra établir le programme et les conditions de réalisation de la formation décennale obligatoire des chasseurs prévue par l'article L. 424-15 du code de l'environnement qui prévoit « Une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la Fédération nationale des chasseurs ».**

➤ **En début de campagne, AUCUNE VALIDATION ne sera effectuée en direct au siège de la FDC. Ensuite, seuls les paiements par CARTE BANCAIRE ou par CHEQUE seront acceptés. Nous n'avons plus le droit d'encaisser des espèces.**

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

## REFERENCES BANCAIRES POUR VIREMENT

Code Banque	Code guichet	n° de compte	Clé RIB	Domiciliation	
10071	57000	00001005245	11	TRESOR PUBLIC METZ	
<b>IBAN (International Bank Account Number)</b>				<b>BIC (Bank Identifier Code)</b>	
FR76	1007	1570	0000	0010	0524 511
				TRPUFRP1	

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien : [www.fdc57.org](http://www.fdc57.org)

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.